

VITICULTURE

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

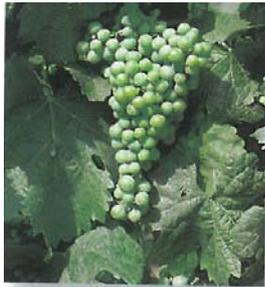
Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

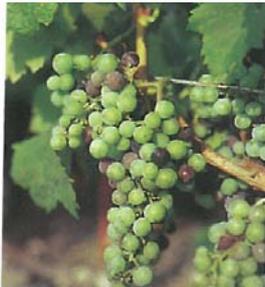


Bulletin n° 18
Mercredi 1^{er} août 2012

Stades phénologiques : grenache



fermeture de la grappe



Début véraison



Fin véraison

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr choix « zone de précocité » du menu.

Secteur I (très précoce) : début véraison à 75% véraison (75% véraison majoritaire).

Secteur II (précoce) : fermeture à mi-véraison (mi-véraison majoritaire).

Secteur III (moyen) : fermeture à mi-véraison (début véraison majoritaire).

Secteur IV (tardif) : fermeture début véraison (fermeture majoritaire).

Secteur V (très tardif) : fermeture.

Oïdium

Plus de risque sur tous les secteurs.

Mildiou

Les conditions climatiques sont toujours peu favorables au développement de la maladie. Très peu d'évolution depuis les semaines précédentes.

Estimation du risque : faible sur jeunes feuilles présentant des taches (très localement modéré sur parcelles poussantes présentant de nouvelles taches) et sur grappes, nul sur grappes au stade début véraison.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur André PINATEL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Vers de la grappe : 3^{ème} génération

Secteur I :

Le vol se poursuit. Les premières jeunes larves devraient être visibles. La modélisation prévoit les toutes premières L3 à partir du 6 août.

Secteur II :

Le vol s'intensifie. Les premiers œufs sont observés. Les premières jeunes larves devraient apparaître à partir du 1^{er} août.

Secteur III :

Tout début du vol. La modélisation prévoit les premiers œufs à partir du 31 juillet, les premières jeunes larves à partir du 6 août.

Secteur IV :

Le vol devrait débuter dans les tous prochains jours. La modélisation prévoit les premiers œufs entre le 2 et le 5 août.

Secteur V :

La modélisation prévoit le début du vol de la 3^{ème} génération à partir du 3 août, les premiers œufs à partir du 7 août.

Estimation du risque : risque faible à modéré, ponctuellement fort.

Flavescence dorée :

Les premiers symptômes sont visibles.
Programmer une prospection fin août-début septembre.

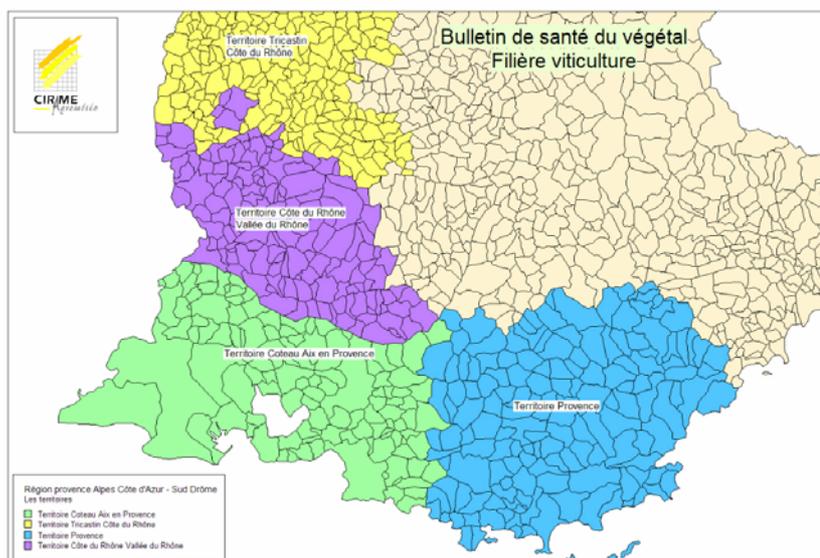


Drosophila suzukii :

Cette drosophile est très polyphage : elle s'attaque préférentiellement à la cerise, la fraise, les petits fruits rouges..., mais aussi occasionnellement à l'abricot et à la vigne. Avec un gros potentiel multiplicateur (jusqu'à 13 générations par an), elle peut pondre dans des fruits qui ne sont pas encore arrivés à maturité. Si vous observez des symptômes suspects (perforations de baies avec présence d'asticots à l'intérieur) contactez le Domaine Expérimental de la Tapy au 04 90 62 69 34.

Dernier bulletin de la saison

Les territoires



Les photos de ce bulletin sont issues du « guide des vignobles Rhône Méditerranée ».

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, la SICA Edelweiss, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Isabelle Méjean, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoualch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Combier (CA83), Didier Richy (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.